



21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tel : 03.80.81.56.25

Fax : 03.80.91.18.58

Mail. : contact@syndicatsequana.fr

COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Mixte Sequana du lundi 17 décembre 2018 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents (délégués GEMAPI) : Messieurs-dames François FLEURY, Laurent COUCHENEY, Georges TARTERET, Marie-Jeanne FOURNIER (par pouvoir), Christian VOLTERRANI, Daniel VIGNIER, Thierry NAUDINOT, René CARTHERET (par pouvoir), Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Olivier GUILLEMAN, Hubert COLLIN, Bernard CHAUVOT, Henri MAITREHENRY, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Bernard SOUPAULT, Michel REGNER, Eric TILQUIN, Marcel JURIE DE LA GRAVIÈRE (par pouvoir), Alexandre SOMMET, Grégory HANUSZEK, Michel BEUGNOT (par pouvoir), Jean-Pierre SCHAEFFER, Pierre LECOEUR, Henri PIANETTI, Marc STIVALET, André LEGENDRE (par pouvoir), Vincent CHAUVOT, Jean-Claude PUCH, Philippe VINCENT, Christophe FOUILLAND.

Présents (délégués Animation) : Messieurs-dames François FLEURY, Laurent COUCHENEY, Georges TARTERET, Marie-Jeanne FOURNIER (par pouvoir), Jacky HEURET, Charly ROY, Daniel VIGNIER, Thierry NAUDINOT, Gérard MALNOURY, Georges MORIN, Daniel URSPRUNG, Olivier GUILLEMAN, Henri MAITREHENRY, Louis-Marcel TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel MARS, Bernard SOUPAULT, Michel REGNER, Eric TILQUIN, Gérard FRAEYE, Alexandre SOMMET, Grégory HANUSZEK, Bernard BRIGAND, Michel BEUGNOT (par pouvoir), Damien ROGNON, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, René LEGENDRE, Vincent CHAUVOT, Jean-Claude PUCH, Gérard SILVESTRE, Jean-Louis TROISGROS, Emeric ROGER, Gilles PETIT.

Soit 32 membres présents pour la compétence GEMAPI et 34 membres présents pour la compétence animation.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et présente l'ordre du jour :

Délibérations :

- Demande de financement des postes techniques,
- Demande de financement des postes d'animation,
- Participation au financement de la cellule d'animation agricole et signature de la convention annuelle,
- Accueil et financement d'un stagiaire pour la poursuite du suivi de l'impact hydromorphologique de l'effacement d'ouvrages hydrauliques,
- Augmentation de la rémunération du chargé de mission « zones humides et érosion/ruissellement »,
- Augmentation de la rémunération du responsable de structure,
- Augmentation de la rémunération du secrétaire-comptable/chargé de communication,
- Augmentation de la rémunération du technicien de rivière responsable du secteur Seine,

- Augmentation de la rémunération du technicien de rivière responsable du secteur Laigne,
- Augmentation de la rémunération de l'agent technique.

Il demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la convention constitutive du GIP du Parc National à l'ordre du jour, le comité syndical accepte.

➤ **Convention d'aide financière : cellule technique 2019**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes de techniciens et ingénieurs rivières pour l'année 2019.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- de la région Bourgogne Franche Comté,
- d'autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

Monsieur Vincent CHAUVOT souhaite savoir si le fait d'avoir obtenu le label EPAGE permet au Syndicat Mixte Sequana de bénéficier de nouvelles subventions. Le Président lui répond que les subventions restent identiques aux années précédentes.

➤ **Convention d'aide financière : cellule d'animation 2019**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animation du Contrat Global pour l'année 2019.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- de la région Bourgogne Franche Comté,
- d'autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Convention CAAPRE 2019**

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, le SMS et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour mettre en œuvre ce contrat, il convient de signer une convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention pour l'année 2019 et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celles-ci.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Financement CAAPRE 2019**

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et le Syndicat Intercommunal d'adduction en Eau potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

Une animatrice agricole a été embauchée par la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre les actions de préservations sur les captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais. La participation du SMS à la cellule d'animation agricole pour l'année 2019 est estimée à 2 500 €. Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais-Auxois et tous les documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Accueil et financement d'un stagiaire**

Afin de poursuivre le suivi de l'impact morphologique de l'effacement d'ouvrages hydrauliques démarré en 2015, un nouveau stagiaire intégrerait l'équipe du SMS en mai 2018 pour une durée de 6 mois.

Un employeur qui accueille un stagiaire plus de 2 mois consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit lui verser une gratification minimale. Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux associations ou tout autre organisme d'accueil.

La gratification est mensuelle : elle doit être versée chaque mois et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour de stage. Pour une convention signée entre le 1er janvier et le 31 août 2019, la gratification mensuelle minimale sera fixée par un arrêté publié au journal officiel dans les semaines à venir. Cette somme est exonérée de cotisations sociales.

Il convient de prévoir le versement de cette gratification ainsi que de solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à :

- Accueillir un stagiaire dans les conditions évoquées ci-dessus,
- Verser à ce stagiaire la gratification réglementaire,
- Solliciter une aide pour le financement de ce stagiaire auprès de l'Agence de l'Eau Seine

Normandie,

- Signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité.

➤ **Augmentation de l'IM de rémunération de la chargée de mission zones humides et érosion/ruissellement**

Afin de tenir compte du niveau de qualification et de la qualité du service effectué par la chargée de mission zones humides et érosion/ruissellement, il est proposé d'augmenter son indice majoré de rémunération à partir du 1er janvier 2019.

Celui-ci sera fixé dans une fourchette allant de l'IM 439 à l'IM 459.

Le comité syndical décide d'accepter cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : 57 pour, 7 contre, 2 abstentions.

➤ **Augmentation de l'IM de rémunération de la responsable de structure milieux aquatiques**

Afin de tenir compte de l'inflation et de la qualité du service effectué par la responsable de structure milieux aquatiques, il est proposé d'augmenter son indice majoré de rémunération à partir du 1er janvier 2019.

Celui-ci sera fixé dans une fourchette allant de l'IM 718 à l'IM 758.

Le comité syndical décide d'accepter cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : 50 pour, 12 contre, 4 abstentions.

Monsieur Georges MORIN demande si l'augmentation du coût de la vie n'est pas déjà gérée par la Fonction Publique. Thierry NAUDINOT lui répond que les salariés du SMS étant en quasi-totalité des contractuels, ils ne bénéficient pas de l'évolution de carrière des fonctionnaires.

➤ **Augmentation de l'IM de rémunération de l'attachée territoriale secrétaire-comptable / chargée de communication**

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter l'indice majoré de rémunération de l'attachée territoriale secrétaire-comptable/chargée de communication à partir du 1er janvier 2019.

Celui-ci sera fixé dans une fourchette allant de l'IM 445 à l'IM 466.

Le comité syndical décide d'accepter cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : 55 pour, 9 contre, 2 abstentions.

Monsieur Georges MORIN relève la difficulté de prendre ce type de délibération pour les membres du comité syndical et suggère qu'une politique d'augmentation salariale soit définie en collaboration avec ces derniers.

Monsieur Marc STIVALET s'interroge sur la réelle nécessité de recruter des personnes titulaires de diplômes d'études supérieures, celles-ci coûtant plus cher à la collectivité. Thierry NAUDINOT répond que les missions liées à certains postes imposent un niveau élevé de connaissances et que l'embauche d'un personnel très qualifié est indispensable pour mener à bien ces missions.

Monsieur Vincent CHAUVOT fait remarquer que, grâce à l'exigence de ses recrutements, le SMS met au service de ses adhérents une équipe très compétente et qu'il s'agit d'une chance pour ces derniers.

➤ **Augmentation de l'IM de rémunération du conseiller technique en gestion de cours d'eau attaché à la vallée de la Seine**

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter l'indice majoré de rémunération du conseiller technique en gestion de cours d'eau attaché à la vallée de la Seine à partir du 1er janvier 2019.

Celui-ci sera fixé dans une fourchette allant de l'IM 383 à l'IM 401.

Le comité syndical décide d'accepter cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : 23 pour, 6 contre, 3 abstentions.

➤ **Augmentation de l'IM de rémunération du conseiller technique en gestion de cours d'eau attaché à la vallée de la Laigne**

Afin de tenir compte de l'inflation et de la qualité du service effectué, il est proposé d'augmenter l'indice majoré de rémunération du conseiller technique en gestion de cours d'eau attaché à la vallée de la Laigne à partir du 1er janvier 2019.

Celui-ci sera fixé dans une fourchette allant de l'IM 410 à l'IM 4429.

Le comité syndical décide d'accepter cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : 19 pour, 9 contre, 4 abstentions.

➤ **Augmentation de la rémunération de l'agent technique de rivière**

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter la rémunération de l'agent technique de rivière à partir du 1er janvier 2019.

Cette augmentation du taux horaire brut sera fixée dans une fourchette allant de 10,51 € à 10,98 €.

Le comité syndical décide d'accepter cette augmentation et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : 29 pour, 2 contre, une abstention.

➤ **Validation de l'avenant n° 7 à la convention constitutive du GIP**

Considérant l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n° 6 publié en date du 06/09/2018 ;

Considérant la délibération AG 2018- 12 de l'Assemblée générale du GIP en date du 18 octobre 2018 approuvant la prorogation du GIP pour une durée indéterminée ;

Considérant la saisine en date du 6 décembre 2018, de la commune par le Président du Groupement d'intérêt public de préfiguration du Parc national.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Valide l'avenant n° 7 à la convention constitutive du GIP relatif à la prorogation du Groupement pour une durée indéterminée,
Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Vote : 61 pour, 4 contre, une abstention.

➤ **Questions diverses**

Le Président informe les délégués qu'une consultation du public concernant les questions importantes du bassin de la Seine en termes de gestion de l'eau, le programme de travail, le calendrier d'élaboration du SDAGE et le programme de mesures associé est actuellement en cours. La synthèse provisoire des questions importantes du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands est disponible sur le site internet www.eau-seine-normandie.fr, et les gens qui le souhaitent peuvent donner leur avis par mail à Maylis CASTAIGNET (castaignet.maylis@aesn.fr) ou à Pascale CROSNIER (pascale.crosnier@developpement-durable.gouv.fr).

Monsieur Vincent CHAUVOT demande si une intervention d'un représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie lors d'un prochain comité syndical serait possible afin de présenter le 11^{ème} programme d'intervention qui prendra effet en 2019. Thierry NAUDINOT lui répond que la question sera posée aux services de l'AESN.

Monsieur Henri MAITREHENRY souhaite savoir si une grille de notation des agents existe au sein du SMS. Le Président lui explique que chaque salarié bénéficie d'un entretien annuel permettant de faire un point sur l'atteinte des objectifs fixés en début d'année et de définir de nouveaux objectifs pour l'année suivantes.

Monsieur Olivier GUILLEMAN souhaite connaître le pourcentage d'aide financière accordé par les différents financeurs sur les salaires des employés du SMS. Réponse : l'Agence de l'Eau Seine Normandie prend en charge entre 50 et 80 % des salaires et charge selon le poste. La Région Bourgogne Franche Comté, quant à elle, subventionne certains salaires et charges à hauteur de 30 %.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.